

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3027

27 décembre 2008

SOMMAIRE

AA Services S.à r.l.	145278	GBR Partners S.A.	145290
Acamar S.à r.l.	145295	Gianfar S.à r.l.	145295
Action Investment Company S.A.	145265	Hastings Luxembourg Water S.à.r.l.	145255
A.D.E. - Aide au Développement aux En- treprises S.A.	145273	J&B Concept S.A.	145278
Amorim Investments V S.A.	145254	Kellner Bau S.à r.l.	145268
Antonio Esperanza S.à r.l.	145274	Lamda Investments S.A.	145251
Asele S.A.	145273	Madas S. à r.l.	145294
Autogrill Finance S.A.	145273	Manulife Global Fund	145296
Azulux S.A.	145293	Maplux Ré	145289
Baufalux S.à r.l.	145263	Maranello Properties Luxembourg S.à r.l.	145250
Bel Vert S.A.	145269	Marburg S.A.	145253
BEX S.A.	145286	M.C.I. Marketing Communication Interna- tional S.à.r.l.	145296
BROCKMONT International S.A.	145250	Medicis Finance S.A.	145269
Calzedonia Finanziaria S.A.	145290	Nantucket S.A.	145252
Carbone S.à r.l.	145252	Nimpaloff Investments S.à r.l.	145253
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl	145255	Noe Participations	145293
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl	145254	Peinture Plus S.à r.l.	145276
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl	145295	Polaris Consulting S.A.	145296
Chinto S.A.	145293	Profiler S.A.	145296
Clima S.A.	145294	Quadrante S.A.	145289
Cricha S.A.	145272	Qurtech	145274
C.R.Q. S.A.	145292	Rafaela - Lucimara S.à r.l.	145281
Dealinvest Holding SA	145250	Raphinvest S.A.	145292
DIF Infrastructure II Windenergy Luxem- bourg S.à r.l.	145256	Redport Finance S.à r.l.	145256
Dynamics	145290	Riccs International S.à r.l.	145269
Falsa Investments S.A.	145254	Saphira Development S.A.	145292
Finsev S.A.	145278	Siemens	145276
Firev S.A.	145253	Simax S.A.	145279
Fosroc Holding S.à r.l.	145251	Sofix S.A.	145251
Fox S.A.	145292	Sushi Gouvou, s.à r.l.	145293
Gasysco AG	145270	Vies Holding S.A.	145255
		Xtravel S.A.	145283

Dealinvest Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.312.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 novembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Jacques CLAYES, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 24/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dealinvest Holding SA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008153485/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Maranello Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.972.

Extrait de la décision de l'Associé unique adoptée le 10 novembre 2008

Conformément à la vente de parts sociales du 10 novembre 2008, Parlay Finance Company S.A. avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le B 61.785, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société Prague Properties Holding (BVI) Limited, enregistré auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Island sous le numéro No. 451146 et avec adresse à Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Prague Properties Holding (BVI) Limited et d'enregistrer le transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Maranello Properties Luxembourg S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Référence de publication: 2008153476/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

BROCKMONT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.068.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 octobre 2008

1. Monsieur Hans DE GRAAF a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
2. Madame Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Mademoiselle Nancy BLEUMER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuaire de 2014.

Luxembourg, le 20/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BROCKMONT International S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008153487/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Fosroc Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153491/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00545. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Lamda Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.845.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 14 novembre 2008

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24/11/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LAMDA INVESTMENTS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008153495/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Sofix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.300.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 octobre 2008

Première résolution

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet au 16 octobre 2008 de Monsieur Stéphane MORELLE de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 LUXEMBOURG, en remplacement de Monsieur Stéphane MORELLE dont il terminera le mandat.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Frédéric MONCEAU / Karl LOUARN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008153496/1267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Carbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.211.

—
Veuillez noter que M. Alistair SCOTT est né aux Etats-Unis d'Amérique et non au Royaume-Uni.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour CARBONE S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008153500/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Nantucket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 septembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de un an.

Le Conseil d'Administration se compose suit:

- Monsieur Marco HONEGGER, domicilié professionnellement au 4, via Bigli, CAP 20121 Milan, Italie;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea DANY, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerlux-Services S.à.r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2008153517/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Nimpaloff Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.893.

—
EXTRAIT

A la suite de la cession en date du 30 octobre 2008 des 250 parts sociales détenues par la société E COREAL S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 250 parts sociales par la société MONIDA LTD, inscrite au «Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia», Chypre, sous le numéro HE 180955, avec siège social à Theklas Lysioti, 35, c/o Eagle Star House, 5th floor, P.C. 3030 Limassol, Chypre.

Luxembourg, le 20/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NIMPALOFF INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008153516/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Marburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 78.012.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenu en date du 6 octobre 2008 que:

Les mandats des administrateurs à savoir

Maître Alain LORANG, né le 31.03.1959 à Luxembourg, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, née le 17.12.1969 à Laxou (France), demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

La société commerciale internationale MORGANE INTERTRADE LTD, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT SARL, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 38.136, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse est reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008153518/1268/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01962. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Firev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.133.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statuaire tenue exceptionnellement le 6 mars 2008

- La démission de la société LOUV S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2008.

FIREV S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008153515/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Falsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.802.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires du 11 novembre 2008

1. La démission de Monsieur Leonard O'Brien en tant qu'Administrateur est acceptée avec effet immédiat.
2. La nomination de la société PUMA SERVICES LTD, ayant son siège social Trinity Chambers, P.O. BOX 4301, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur de catégorie B est acceptée avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Certifié conforme

POUR FALSA INVESTMENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008153513/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

CGF Compagnie Générale de Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008153512/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02018. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.698.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 13 novembre 2008

1. Monsieur Jean FELL a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et d'administrateur-délégué.
2. Monsieur Francisco Augusto VAHIA DE CASTRO TEIXEIRA RÊGO a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.
3. Le nombre des administrateurs a été réduit de 9 à 7.

Luxembourg, le 20.11. 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Amorim Investments V S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008153511/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008153510/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02015. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Hastings Luxembourg Water S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.413.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153503/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02311. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Vies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 81.352.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 19 novembre 2008

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VIES HOLDING SA ("la société"), il a été décidé comme suit:
1. D'accepter la démission de Luxembourg Management Company Limited en tant qu'Administrateur de la société, avec effet immédiat;

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur-Délégué
Signatures

Référence de publication: 2008154857/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

**DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Redport Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.857.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of November.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Peter Bruns, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated herewith has requested the undersigned notary to record the following:

- that International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed is the sole partner of Redport Finance S. à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 141857, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 26, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2512 of October 14, 2008 (the "Company").

- That the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to modify the name of the Company into DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l.

Second resolution

The sole partner consequently resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company and to restate the articles of incorporation of the Company including a change in particular in the social object, in the number and nominal value of the Company's shares, in the representation of the Company towards third parties and the cancellation of groups of managers in the event of plurality of managers, which will be read as follows:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S. à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III.- Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. Of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV.- General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V.- Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII.- General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

The sole partner grant power to the manager to exchange the 1,250,000 shares into 500 shares and to proceed with the record of the exchange in the Company' share register.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448,

ici représentée par Peter Bruns, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

- qu'International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., précitée est le seul associé de la société à responsabilité limitée Redport Finance S. à.r.l., ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 141.857, constituée suivant acte reçu par le

notaire instrumentant en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2512 du 14 octobre 2008 (la "Société").

- Que le capital social de la Société est fixé EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S. à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique en conséquence décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société et de refondre les statuts incluant notamment la modification de l'objet social, du nombre et valeur nominale des parts sociales de la Société, de la représentation de la Société vis-à-vis de tiers et de la suppression de catégories de gérants en cas de pluralité de gérants, qui est remplacé par le texte qui suit:

I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII.- Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Troisième résolution

L'associé unique donne pouvoir au gérant afin de procéder à l'échange des 1.250.000 parts contre 500 parts et aux écritures dans le registre des parts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Peter Bruns, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 novembre 2008. LAC/2008/46558. Reçu 12,- € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008155192/202/401.

(080183111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Baufalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 1, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 143.369.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

IST ERSCHIENEN:

Herr Alfons FAAS, Betonbaumeister, Hochbautechniker, wohnhaft in D-54451 Irsch/Saar, Baumbüsch 21

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "BAUFALUX S.à r.l."

Die Gesellschaft kann ihre Aktivitäten ebenfalls unter den Handelsbezeichnungen "FALUX BAU" und "ALFA Lux-Construction" ausüben.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Hoch- und Tiefbau, Pflasterarbeiten, Erdarbeiten, sowie den Abbruch von Gebäuden.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herr Alfons FAAS, Betonbaumeister, Hochbautechniker, wohnhaft in D-54451 Irsch/Saar, Baumbüsch 21, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschaftern oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Alfons FAAS, Betonbaumeister, Hochbautechniker, wohnhaft in D-54451 Irsch/Saar, Baumbüsch 21.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6778, Grevenmacher, 1, Schaffmill.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. FAAS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2008, Relation: ECH/2008/1658. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500,00 € à 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 11. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008155188/201/109.

(080183274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Action Investment Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.310.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of the month of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general shareholders' meeting of Action Investment Company S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in process of registration with the RCS Luxembourg (the "Company").

The meeting is presided by Mr Paul Witte, attorney-at-law, residing in Luxembourg, (the "Chairman"), who appoints as secretary Mrs. Sandra Schenk, private employee, having its professional address in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Mr Paul Witte, prenamed.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the Company's share capital by an amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each to one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2. To issue nine thousand six hundred ninety (9,690) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase;

3. To accept the subscription of nine thousand six hundred ninety (9,690) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by Action Group Holdings Co (KSCC), a private limited partnership, governed by the laws of Kuwait, having its registered office at Rakan Tower, 24th Floor, Fahad Al Salem Street, P.O.Box 3866 Safat, 13039 Kuwait, registered under the commercial register number 72544 with the Ministry of Commerce & Industry Companies Department, Authorities for companies in Kuwait, ("Action Group Holdings") by a contribution in cash and to allocate such shares to Action Group Holdings;

4. To amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3); and

5. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder of the Company, holding the whole subscribed share capital of the Company, represented at the meeting, and the number of shares owned by him have been mentioned on an attendance list signed by the proxy-holder of the represented shareholder. The proxy of the represented shareholder will remain attached to the minutes, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary.

III. That the shares representing the whole subscribed share capital of the Company are duly represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

First resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each to one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by ten thousand (10,000) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to issue nine thousand six hundred ninety (9,690) new ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

There now appeared, Mr. Paul Witte, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the sole shareholder Action Group Holdings Co (KSCC), a private limited partnership governed by the laws of Kuwait, having its registered office at Rakan Tower, 24th Floor, Fahad Al-Salem Street, P.O. Box 3866 Safat, 13039 Kuwait, registered under the commercial register number 72544, with the Ministry of Commerce & Industry Companies Department, Authorities for companies in Kuwait ("Action Group Holdings"), by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Action Group Holdings, prenamed, to nine thousand six hundred ninety (9,690) newly issued ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend article 5.1. of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"5.1. The subscribed capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000.-), divided into ten thousand (10,000) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the share capital increase are estimated at approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the members of the bureau signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Action Investment Company S.A., société anonyme, incorporée et existante selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en progrès de registration auprès du RCS Luxembourg (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Witte, avocat, demeurant au Luxembourg (le "Président"), qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Witte, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un million euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2. Emission de neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'actionnaire unique décidant de l'augmentation du capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) actions nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par Action Group Holdings Co (KSCC), une société soumise au droit de Kuwait, ayant son siège social à Rakan Tower, étage 24, Fahad Al Salem Street, boîte postale 3866 Safat, 13039 Kuwait, inscrite auprès du ministère du commerce et de l'industrie, secteur sociétés, sous le numéro 72544 ("Action Group Holdings"), par un apport en numéraire et allocation de ces actions à Action Group Holdings;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3); et

5. Divers.

II. Que l'actionnaire unique de la Société, détenant la totalité du capital social de la Société, représenté à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés. La procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que les actions, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentés à l'assemblée qui, par conséquent, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les différents points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE d'émettre neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'actionnaire unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Paul Witte, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'actionnaire unique Action Group Holdings Co (KSCC), une société soumise au droit de Kuwait, ayant son siège social à Rakan Tower, étage 24, Fahad Al Salem Street, boîte postale 3866 Safat, 13039 Kuwait, inscrite auprès du ministère du commerce et de l'industrie, secteur sociétés, sous le numéro 72544 ("Action Group Holdings"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Action Group Holdings, susmentionnée, à neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) actions ordinaires nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en numéraire de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-).

Le comparant déclare que les actions nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés DECIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"5.1 Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le présent acte notarié a été rédigé à Senningerberg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Witte, Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 juillet 2008. LAC/2008/30586 Reçu quatre mille huit cent quarante-cinq euros à 0,5%: 4.845,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008155212/202/155.

(080183442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Kellner Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.518.

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amts-wohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Harald KELLNER, Geschäftsführer, geboren am 15. Februar 1966 in Bitburg (Deutschland), wohnhaft in D-54595 Prüm, Wenzelsbachstraße 25 (Deutschland);

hier vertreten durch Herrn Carsten SÖNS, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Unterzeichnung durch den Vertreter der erschienenen Partei und durch den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung bei den zuständigen Behörden beigefügt bleibt.

Welcher Komparent, handelnd wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Harald KELLNER, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KELLNER BAU S.à r.l., mit Sitz in L-6630, Wasserbillig, 38, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 137.518, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 11. März 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1048 vom 28. April 2008.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Harald KELLNER, vertreten wie vorerwähnt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6630,, Wasserbillig, 38, Grand-Rue, nach L-9991, Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6630, Wasserbillig, 38, Grand-Rue, nach L-9991, Weiswampach, 28, Gruuss Strooss, zu verlegen.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

" **Art. 2. (Absatz 1)** . Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach."

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Harald Kellner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} octobre 2008, LAC/2008/39736. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008155193/202/45.

(080183117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Medicis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 120.070.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008155176/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03863. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Bel Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.870.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008155177/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03865. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Riccs International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 42.190.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008155178/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03851. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Gasysco AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 7, Am leweschten Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 143.372.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

1. Die Aktiengesellschaft "DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG AG", mit Sitz in L-6691 Moersdorf (Wasserbillig), 7, Am leweschten Flouer,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Vorsitzenden des Verwaltungsrates Herrn Hermann Theodor STUTE, Systemanalytiker, wohnhaft in D-54310 Ralingen - Wintersdorf, Auf der Fromgasse 3, (Bundesrepublik Deutschland).

2. Die Aktiengesellschaft "R-LUXINVEST SA", mit Sitz in L-6691 Moersdorf (Wasserbillig), 7, am leweschten Flouer, hier rechtmäßig vertreten durch ihren Vorsitzenden des Verwaltungsrates Herrn Peter SEIDEL, Buchprüfer, wohnhaft in L-6691 Moersdorf, 7, am leweschten Flouer.

Welche Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung "Gasysco AG" wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Moersdorf.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermittlung von Warenverkehr und Dienstleistungen in fremdem Namen sowie das Handeln mit touristischen Dienstleistungen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR.).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt. An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft ist rechtmäßig vertreten durch Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäß den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 15. Mai um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 13. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

Art. 14. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Aktiengesellschaft "DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG AG", vorgeannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien,	155
2.- Die Aktiengesellschaft "R-LUXINVEST SA", vorgeannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien,	155
Total: dreihundertzehn Aktien,	310

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißigtausendEuro (31.000,-EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
2. Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.
3. Ausnahmsweise können der erste Vorsitzende sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

145272

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundertfünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6691 Moersdorf (Wasserbillig), 7, am leweschten Flouer.
2. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Mark BLUMENSTIEL, Diplom-Verwaltungswirt (FH), geboren in Heilbronn, (Bundesrepublik Deutschland), am 26. November 1974, wohnhaft in D-50679 Köln, Grabengasse 17;
 - b) Herr Dr. Winfried Konrad NIGGEMEYER, Rechtsanwalt, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 10. September 1949, wohnhaft in D-54295 Trier, Stefan-George-Strasse 13;
 - c) Herr Hermann Theodor STUTE, Systemanalytiker, geboren in Bocholt, (Bundesrepublik Deutschland), am 7. Dezember 1939, wohnhaft in D-54310 Ralingen - Wintersdorf, Auf der Fromgasse 3.
4. Die Aktiengesellschaft "DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG AG", mit Sitz in L-6691 Moersdorf (Wasserbillig), 7, am leweschten Flouer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 92859, wird zum Kommissar der Gesellschaft ernannt.
5. Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Mark BLUMENSTIEL, vorgeannt:
 - zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates, und
 - zum ersten Delegierten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.
6. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2014.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: STUTE; SEIDEL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2008. Relation GRE/2008/4856. - Reçu cent cinquante cinq euros, 31.000 à 0,50%= 155 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Dezember 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008155187/231/147.

(080183293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Cricha S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.876.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 20 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

145273

Fait à Strassen, le 20 novembre 2008.

HMS Fiduciaire SàRL
Domiciliataire
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2008155523/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2008, réf. DSO-CW00375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

A.D.E. - Aide au Développement aux Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 50.026.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société susmentionnée prise en date du 1^{er} juillet 2008 que le siège de la société est transféré de L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008155524/1421/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Asele S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.833.

Suite aux résolutions prises par le Conseil d'Administration du 3 novembre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- Le siège social des administrateurs suivants,

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans en tant que représentant permanent,
RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., avec Richard Brekelmans en tant que représentant permanent, et
ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., avec Richard Brekelmans en tant que représentant permanent,
sera transféré de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008155505/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Autogrill Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.270.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008155425/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04190. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Qurtech, Société Anonyme.

Siège social: L-5820 Fentange, 2A, rue Adolphe Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 112.949.

—
Les statuts coordonnés de la société au 3 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 décembre 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008155649/243/13.

(080184476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Antonio Esperanza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.407.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio ESPERANZA, maître tapissier-décorateur, né à Madrid (E), le 2 septembre 1946,
 - 2.- Madame Maria da Conceição CORREIA FLORA, tapissier-décorateur, née à Castainço (P) le 13 mars 1963, et
 - 3.- Monsieur José Augusto PEREIRA PATRICIO, tapissier-décorateur, né à Lisboa (P) le 3 mai 1968
- tous domiciliés à L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ANTONIO ESPERANZA S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la conception de rideaux et l'achat, la vente, l'import, l'export, la mise en valeur, l'exposition et la rénovation de meubles en relation avec le métier de tapissier-décorateur.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-), représenté par QUATRE CENTS (400) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

La nomination d'un ou des gérants ainsi que l'engagement de membres de famille d'un gérant requerront une décision unanime de tous les associés.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Monsieur Antonio ESPERANZA, prénommé trois cent quarante parts sociales	340
2. Madame Maria da Conceição CORREIA FLORA, prénommée trente parts sociales	30
3. Monsieur José Augusto PEREIRA PATRICIO, prénommé, trente parts sociales	30
TOTAL quatre cents parts sociales	400

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio ESPERANZA, prénommé, lequel aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ESPERANZA, M. CORREIA FLORA, J. PEREIRA PATRICIO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47448. - Reçu € 100,- (cent Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008155614/206/81.

(080184362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 4.745.

—
EXTRAITS

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2008 à Bruxelles que:

(I) il a été mis fin d'un commun accord entre les actionnaires et Monsieur Francis VERHEUGHE, de nationalité belge, domicilié à F-59700 MARCQ EN BAROEUL (France), rue de la Rianderie, 130bis, au mandat d'administrateur de ce dernier, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2008, et que

(II) Monsieur André BOUFFIOUX, de nationalité belge, domicilié à B-3040 OTTENBURG (Belgique), Tekkerstraat, 17, a été nommé administrateur,

et que la durée de ce mandat rémunéré de Monsieur BOUFFIOUX a été fixée de manière à ce qu'il commence le 1^{er} octobre 2008, et qu'il expire immédiatement après l'assemblée ordinaire des actionnaires de l'an 2009,

(III) Monsieur André BOUFFIOUX, prénommé, auparavant déjà nommé délégué à la gestion journalière, portera le titre d'administrateur délégué à partir du 1^{er} octobre 2008.

Il résulte notamment des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 26 septembre 2008 que le conseil d'administration a pris connaissance de la fin du mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Francis VERHEUGHE, préqualifié, et ceci avec effet à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS S.A.

Par mandat spécial Claude GEIBEN

Référence de publication: 2008155381/273/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07436. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Peinture Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 44, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.405.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le douze novembre

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Paulo Manuel FERREIRA DE OLIVEIRA, peintre, demeurant à L-4171 Esch-sur-Alzette, 122, rue JF Kennedy.

2. Monsieur Nuno Filipe MARQUES NEVES, peintre, demeurant à L-4171 Esch-sur-Alzette, 122, rue JF Kennedy.

3. Monsieur Alessandro LOBINA, peintre, demeurant à L-4220 Esch-sur-Alzette, 44, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "PEINTURE PLUS S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette .

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de tous travaux de peinture, de décorations, vitrines et miroirs,
- de poseurs de tapis de planchers stratifiés et d'autres revêtements de sol en matière synthétique avec l'achat et la vente des articles de la branche
- Le commerce en général.

La société peut accepter que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600,-) EUROS représenté par CENT VINGT-SIX PARTS SOCIALES (126) de CENT (100) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Paulo Manuel FERREIRA DE OLIVEIRA, prèdit	42 parts
2. Monsieur Nuno Filipe MARQUES NEVES, prèdit	42 parts
3. Monsieur Alessandro LOBINA, prèdit	42 parts
TOTAL: CENT VINGT-SIX PARTS SOCIALES	126 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Paulo Manuel FERREIRA DE OLIVEIRA, prèdit.

Sont nommés gérants administratifs de la société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Nuno Filipe MARQUES NEVES, prèdit.

Monsieur Alessandro LOBINA, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature des trois gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4220 Esch-sur-Alzette, 44 rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERREIRA DE OLIVEIRA; MARQUES NEVES; LOBINA, Biel A.

Enregistré à Esch-sur Alzette, le 14 novembre 2008. Relation: EAC/ 2008/ 14052. - Reçu SOIXANTE-TROIS EUROS 12600 à 0,5% = 63,-.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155609/203/90.

(080184205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Finsev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.749.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 18 novembre 2008

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008155526/9125/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

AA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.867.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 1^{er} décembre 2008

L'Associé unique a transféré, avec effet immédiat, le siège social de la société au L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155529/1218/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX03029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

J&B Concept S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.966.

—
La convention de domiciliation datée du 5 décembre 2006 est dénoncée avec effet au 20 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 20 novembre 2008.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2008155531/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 2 décembre 2008, réf. DSO-CX00018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Simax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.406.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. LEGACY S.A. ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B140859, ici représentée par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 28 octobre 2008

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FULIN S.A, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B 127416, ici représentée par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 28 octobre 2008, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de SIMAX S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet le développement, l'acquisition et la mise en valeur de logiciels, de brevets, de marques de commerce et de licences destinée à la formation, à la gestion des connaissances, à la gestion des compétences et aux activités qui s'y rapportent. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- euro) représenté par trois mille cents actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- euro) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un

expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou celle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de mars à 16 heures, et pour la première fois en deux mille neuf. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- LEGACY S.A., prénommée	3099 actions
- FULIN S.A., prénommée	1 action
Total: trois mille cents	3100 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 32,26% à par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- euro) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille huit. La première assemblée générale se tiendra en deux mille neuf.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Juan José SALAMANCA MAROTO, administrateur de sociétés, demeurant à F- 01210 Ferney Voltaire, 8, rue de Gex.

- Monsieur Marcelino GARCIA MORALES, administrateur de sociétés, demeurant à E-19171 Cabanillas del Campo, 32, Luis Vives,

- Monsieur Emmanuel FOURNIER, administrateur de sociétés, demeurant à L-1230 Luxembourg, 13, rue Jean Bertels.

3. Est nommé administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration pour une durée de six ans: Monsieur Emmanuel FOURNIER, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, numéro B.70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Deschuytter, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2008, Relation: EAC/ 2008/14014. - Reçu: cent cinquante-cinq euros 31000 à 0,5% = 155,-.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155610/203/124.

(080184208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Rafaela - Lucimara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 41, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.394.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Rafaela DE ALMEIDA RIOS, serveuse, demeurant à L-4733 Pétange, 1, rue du Chemin de Fer.

2) Madame Lucimara FERNANDES NOGUEIRA, serveuse, demeurant à L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl. Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "RAFAELA - LUCIMARA S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services
- ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Rafaela DE ALMEIDA RIOS, prêt	50 parts
2.- Madame Lucimara FERNANDES NOGUEIRA, prêt	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel Luis MACEDO, gérant de société, demeurant à L-3544 Dudelange, 21, rue Jean Wolter.

Sont nommées gérantes administratives de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Rafaela DE ALMEIDA RIOS, préдите.

Madame Lucimara FERNANDES NOGUEIRA, préдите.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3441 Dudelange, 41, avenue Gr.-D. Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Almeida Rios; Fernandes Nogueira, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2008, Relation: EAC/ 2008/ 14887. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12500,- € à 0,5 % = 62,50 €.

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155612/203/85.

(080184143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Xtravel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.387.

STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La société DERRY INTERNATIONAL HOLDING Limited, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 3 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "XTRAVEL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100.- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (2.000.000.- EUR), divisé en vingt mille (20.000) actions de cent euros (100.- EUR) et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes pré qualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

DERRY INTERNATIONAL HOLDING Limited	310
Total: Trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes pré qualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Andrea DE MARIA, Président du Conseil D'Administration, né le 1^{er} août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société SER.COM S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue Belle Vue L-1227, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 décembre 2008. LAC/2008/49509. — Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008155577/5770/152.

(080183967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

BEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.399.

STATUTS

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104.304,

ici représentée par Mademoiselle Natacha POGORZELSKI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qui agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «BEX S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de

plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de

quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

	Actions
Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trente et une	31
TOTAL: trente et une	31

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
 - a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
 - c) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
 - La Société C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Pogorzelski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 décembre 2008, LAC/2008/48807. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008155615/220/193.

(080184179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Maplux Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 29.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2008155723/206/13.

(080184349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Quadrante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Quadrante S.A.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2008155422/9120/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04164. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Dynamics, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 97.713.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF Weber et Bontemps
Réviseurs d'entreprise
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2008155402/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04009. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

GBR Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.863.

Suite aux résolutions prises par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2008, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de la société sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- Le siège social des administrateurs suivants,

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., Directeur Catégorie A, avec Richard Brekelmans en tant que représentant permanent,

RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., Directeur Catégorie B, avec Richard Brekelmans en tant que représentant permanent,

Mr. Johan Dejans, Directeur indépendant,

sera transféré de 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Représentée par Richard Brekelmans

Référence de publication: 2008155495/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Calzedonia Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.789.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALZEDONIA FINANZIARIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 133.789, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2944 du 18 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C numéro 907 du 12 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression des 2 catégories A et B des administrateurs et modification du régime actuel de signature.
- 2.- Modification afférente de l'article 12 des statuts.
- 3.- Démission de Monsieur Sandro VERONESI comme administrateur de la société.
- 4.- Nomination de Monsieur Georges GUDENBURG comme nouvel administrateur de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux catégories A et B des administrateurs de la société et de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Sandro VERONESI comme administrateur de la société.

Les autres administrateurs de la société à savoir Messieurs Alexis DE BERNARDI, Paul WEIDIG, Angelo DE BERNARDI et Marco CAR LETTO restent en fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Georges GUDENBURG, avocat, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Son mandat expirera avec celui des autres administrateurs en fonctions lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ERK - FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2008, Relation GRE/2008/4889. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008155687/231/70.

(080184391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Raphinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.226.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155362/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04144. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.426.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155332/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04109. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

C.R.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.865.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.R.Q. S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008155423/9120/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04170. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Fox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.234.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155363/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04087. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080183367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Azulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 70.273.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155361/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04143. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080183543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Chinto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 78.846.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155350/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04136. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080183537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Noe Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.779.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155346/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04132. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080183535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Sushi Gouvou, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 23, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.117.

Assemblée générale extraordinaire - Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Il résulte d'une décision des associés de la société en date du 27/11/2008, que la société Sushi Gouvou S.à.r.l., No. de Registre de Commerce: B 115.117,

suit nomination unanime des associés, représenté par les associés

et ou le gérant technique actuellement en fonction, ont pris les résolutions suivantes :

1.) Monsieur NI Yilin, né à Zhejiang (TJ) le 15.12.1962, ayant eu 55 % des parts sociales de la société, va mettre à partir du 01/01/2009 à disposition une partie de ses parts sociales.

2.) Les parts sociales de la société seront distribués à partir du 01/01/2009 comme suivant aux associés de la société Sushi Gouvou S.à.r.l.:

Monsieur NI Yilin, cuisinier, né à Zhejiang (TJ) le 15.12.1962, de nationalité chinoise, résidant 23, route de Longwy à L-4750 Pétange,

ayant 20 parts (vingt parts), 20 % des parts sociales de la société, dont la valeur d'une part social est de 125,00.- Euro,

Madame CHEN HaoHao, épouse NI Yilin, serveuse, née à Zhejiang (TJ) le 03.02.1971, de nationalité chinoise, demeurant 23, route de Longwy à L-4750 Pétange,

ayant 80 parts (quatre-vingt parts), 80 % des parts sociales de la société, dont la valeur d'une part social est de 125,00.- Euro,

3.) Le montant de 4.375,00.- Euro a été remboursé à Monsieur NI Yilin.

4.) Les fonctions de la société Sushi Gouvou S.à.r.l. seront attribuées comme suivants:

Monsieur NI Yilin, préqualifié, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée. Madame CHEN HaoHao, épouse NI Yilin, préqualifiée, est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée.

Fait et signé sous seeing privé, avec la mention «Bon pour cession», en autant d'exemplaires que de parties contractantes ayant un intérêt distinct, à Pétange.

Pétange, le 27/11/2008.

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2008155337/2749/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Clima S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.626.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 20 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 20 novembre 2008.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliaire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2008155521/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2008, réf. DSO-CW00373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Madas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.316.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 24 novembre 2008 que Monsieur Vincent CILETTI a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 14 novembre 2008.

Il a été décidé de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Vincent CILETTI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.
Services Généraux de Gestion S.A.
Dûment représentée par
Corinne BITTERLICH / Carlo SCHLESSER
Directeur / Directeur Général

Référence de publication: 2008155333/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Gianfar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.965.

Les comptes annuels pour la période du 21 novembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153486/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00525. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008153519/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02022. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Acamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.018.

Les comptes annuels pour la période du 21 novembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153531/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00478. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

—
EXTRAIT

Les administrateurs de Manulife Global Fund ont pris note lors du conseil d'administration du 27 octobre 2008 de la démission de Monsieur Keith Walter, demeurant professionnellement MFC Global Investment Management, 200 Bloor Street East, North Tower 6th floor, Toronto, Ontario M4W1E5 Canada, de son poste d'administrateur de la SICAV avec effet au 27 octobre 2008.

Bertrange, le 21 novembre 2008.

Pour le compte de Manulife Global Fund, SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2008153520/1177/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09479. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Profler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 133.255.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008155154/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04178. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080183441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Polaris Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 132.696.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008155152/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04169. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080183439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

M.C.I. Marketing Communication International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 19, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 39.426.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008155179/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02539. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080183484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.
